

Labège, le 16 juin 2016

Le Président

N/Réf.: 2016-076 JO/AT/YC

Objet : **Tarification des accueils de loisirs sans hébergement**

Mesdames, Messieurs,

Comme je m'y suis engagé lors de notre rencontre du mercredi 15 juin 2016 au Sicoval, je vous confirme par la présente les décisions que j'ai prises :

- un moratoire sur la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire enfance votée lors du conseil de communauté du 11 avril 2016,
- les tarifs ALSH appliqués pour l'été 2016 seront les tarifs 2015 augmentés de 5% (avant aide CAF) ; prolongation des inscriptions pour une durée de 15 jours à compter de ce jour.
- mise en place d'un groupe de travail harmonisation des tarifs ALSH avec une représentation des parents d'élèves des différents territoires du Sicoval.

Pour rappel, les tarifs du mercredi après-midi en dehors des vacances scolaires restent inchangés.

Je vous remercie de votre écoute attentive et de votre volonté de travailler dans le sens commun et vous sollicite pour diffuser le plus largement possible ces dispositions auprès des familles.

Un second courrier est en cours de rédaction, à destination des mairies et des différentes structures pour diffusion auprès des usagers.

Pour tout complément d'information vous pouvez joindre mes services.

Je vous prie de recevoir, Mesdames Messieurs, mes respectueuses salutations.

Bien sincèrement votre
Le Président,



Jacques OBERTI